

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



**Le 29 octobre 2025**

### TABLE DES MATIÈRES

#### TRIBUNAUX

M. Savoie

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Savoie

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Savoie

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Savoie

#### PROGRAMME DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

#### SANTÉ MENTALE

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ames

L'hon. M. Gauvin

M. Ames

L'hon. M. Gauvin

L'hon. M. Gauvin

M. Ames

L'hon. M. Gauvin

### ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M. LePage

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M. LePage

M<sup>me</sup> Mitton

L'hon. M. LePage

### PROTECTION DE L'ENFANCE

M. Monahan

L'hon. C. Johnson

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

### TRIBUNAUX

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente.

[Traduction]

Je ferai de mon mieux pour que la période des questions soit la plus captivante et intéressante possible pour les élèves. Espérons qu'il ne fera pas trop chaud ici. Nous voulons maintenir une température confortable.

Aujourd'hui, je veux poser des questions au sujet de l'affaire devant la Cour suprême sur l'utilisation de la disposition de dérogation. Il s'agit d'une affaire d'intérêt national. Le gouvernement de la province détient d'office le statut d'intervenant, mais il s'est retiré en douce. J'aimerais demander ce qui suit à la première ministre : Qui vous a dit de vous retirer de cette affaire d'intérêt national? Était-ce Mark Carney, par l'intermédiaire de Dominic LeBlanc?

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je ne sais pas si le chef de l'opposition officielle a besoin d'un cours sur le travail du Cabinet du procureur général, sur la pratique du droit, mais il existe le privilège du secret professionnel de l'avocat. Je ne débattrai pas de stratégie juridique ici, sur le parquet de l'Assemblée législative. Nous savons qu'il y a au moins 38 intervenants dans l'affaire en question. Il s'agit d'un nombre record d'intervenants. Plus tôt cette semaine, j'ai dit aux médias que nous estimions ne pas avoir d'avis juridique nouveau et distinct à contribuer à l'affaire. Nous avons donc décidé de nous retirer. Je ne ferai pas d'autres remarques sur le sujet, Madame la présidente.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Madame la présidente, la première ministre ne peut pas, ou ne veut pas, répondre à la question. Les gouvernements d'autres provinces estiment que l'affaire est suffisamment importante pour qu'ils s'y engagent — beaucoup d'autres provinces. Toutefois, par son retrait de l'affaire, le gouvernement actuel renonce au droit de notre province et de nos concitoyens de s'engager dans cette affaire. Je demande donc ce qui suit à la première ministre : Estimez-vous que le droit de notre province de prendre part à cette question d'ordre constitutionnel est moins important que celui d'autres provinces? Pourquoi les gens des provinces en question ont-ils le droit de prendre part à cette affaire, mais pas les gens de notre province? Vos actions indiquent que vous êtes de cet avis. Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Je réitère, à l'intention du chef de l'opposition officielle, qu'il s'agit d'affaires en instance devant les tribunaux. Oui, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est intervenu à un certain

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

moment, mais ne le fait pas à l'heure actuelle. Nous évaluons continuellement, au cas par cas, si notre participation à des affaires du genre est nécessaire. Nous avons décidé qu'elle ne l'est pas en ce moment. Nous avons ensuite décidé de nous retirer. Je ne ferai pas d'autres remarques sur les affaires en instance.

Je peux affirmer que, à titre de gouvernement, nous croyons au respect et à la protection des droits des personnes, non à leur suspension, comme ce que nous avons constaté lorsque l'ancien gouvernement conservateur songeait à recourir à la disposition de dérogation pour imposer la vaccination. Il a songé à y recourir à l'égard de la politique 713. Nous voyons d'autres gouvernements conservateurs un peu partout au pays songer à y recourir dans divers dossiers. Nous ne le ferons pas. Nous croyons au respect des droits des gens, Madame la présidente.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, Madame la présidente, la question juridique porte sur le bon usage de la disposition mentionnée. Qu'il soit d'accord ou non sur le recours à la disposition de dérogation, le gouvernement s'abstient. S'il a quelque chose à dire, pour ou contre, il devrait s'engager et le dire, quel que soit son avis. Toutefois, le gouvernement actuel s'abstient, et j'en demande la raison. Le gouvernement se retire-t-il de l'affaire pour tenter de rentrer dans les bonnes grâces du fédéral parce qu'il a été exclu des projets d'intérêt national?

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Madame la présidente, encore une fois, je ne ferai pas de commentaires sur la stratégie juridique devant l'Assemblée législative. Je ne débattrai pas de politique juridique et constitutionnelle dans les médias. Notre ministère compte des avocats de droit constitutionnel spécialisés qui font de l'excellent travail. Nous estimons qu'il est inutile, à l'heure actuelle, de participer plus avant à l'affaire en question, et je ne ferai pas d'autres commentaires.

J'ai dit que nous n'aurons pas recours à la disposition de dérogation. Notre gouvernement croit au respect des droits des gens, non à leur suspension, comme ce que nous avons vu de la part de l'ancien gouvernement et d'autres gouvernements conservateurs un peu partout au pays.

J'aimerais plutôt profiter de l'occasion pour souligner nos réussites au ministère de la Justice et au Cabinet du procureur général. Nous avons annoncé la création d'un tribunal de la santé mentale et des dépendances dans la région de Moncton. Nous avons annoncé une transformation numérique, dont le coût s'élève à 32 millions de dollars, visant à moderniser notre appareil judiciaire. Nous prenons des mesures pour alléger les pressions qui s'exercent sur notre appareil judiciaire afin d'assurer à tous un accès à la justice en temps opportun.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Je déduis des propos que la réponse est affirmative. Le gouvernement se retire pour les raisons citées. Bon, je passe à autre chose.

### PROGRAMME DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

Madame la présidente, je veux poser à la ministre de l'Éducation des questions au sujet du programme de déjeuners, car des gens du secteur scolaire nous disent que des problèmes se posent. À l'époque de leur construction, les écoles étaient vouées à un certain usage, et il est difficile de les adapter à ce programme. Des programmes étaient déjà en place dans la grande majorité des écoles, mais, à l'heure actuelle, à cause des actions du gouvernement, celles-ci doivent acheter des réfrigérateurs additionnels. Alors qu'elles en avaient auparavant besoin d'un seul, elles en ont maintenant besoin de trois ou quatre. Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit que les aliments proviendraient de producteurs du Nouveau-Brunswick, mais ce n'est pas le cas. Les écoles ne disposent pas de suffisamment de bénévoles ; elles ne sont donc pas en mesure de mettre le tout en oeuvre. Des aliments sont jetés parce qu'ils ne peuvent pas être réfrigérés et ne sont pas consommés. Que fait donc le gouvernement pour tenter de gérer les problèmes qu'il a créés par son approche du programme de déjeuners?

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je vous remercie de l'occasion de parler du programme de déjeuners. Le tout est vraiment fantastique. Avant notre mise en oeuvre du programme de déjeuners universel et accessible à tous, environ la moitié des écoles disposaient d'un programme ciblant les personnes dans le besoin. Depuis, nous en avons doublé le nombre. Les élèves de chaque école sans exception ont maintenant un accès universel et non stigmatisant à des petits-déjeuners sains. Cela est extrêmement important. Oui, les besoins ont augmenté, car l'insécurité alimentaire est malheureusement présente dans nos collectivités. C'est vrai. Étant donné que nous répondons à un besoin si important, des modifications doivent être apportées aux infrastructures, et nous y travaillons d'arrache-pied. J'en suis ravie. Merci.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Nous y travaillons, Madame la présidente. Donc, ce que j'entends, c'est qu'il y a eu un manque de planification, un manque de recherche et des manquements dans l'exécution. Voilà ce que j'entends de la part de la ministre. Des gens du milieu scolaire disent : Nous ne disposons pas des bénévoles. Eh bien, si le gouvernement n'avait pas congédié le personnel de soutien dans les écoles, peut-être y aurait-il eu des gens pour mettre les programmes en oeuvre.

Vous savez, nous constatons que des aliments sont gaspillés. Les parlementaires du côté du gouvernement veulent parler du fait que le tout est excellent. C'est excellent. Il est louable de faire en sorte que les gens aient de quoi se nourrir. Toutefois, les gens du gouvernement créent également le problème du gaspillage de nourriture à cause de leur mauvaise gestion. Les écoles n'ont pas la capacité de réfrigérer la nourriture parce qu'elles n'ont pas de réfrigérateurs, du fait que les gens du gouvernement ne se sont jamais donné la peine de planifier en premier lieu. Je demande à la ministre ce que font ces derniers pour remédier à la situation. Lorsqu'ils disent : « Eh bien, nous y travaillons », cela ne veut rien dire en ce qui a trait aux aliments gaspillés et jetés parce que le gouvernement n'était pas prêt. Que

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

fait le gouvernement pour s'assurer que les aliments sont consommés, et non gaspillés, et que les enfants reçoivent bel et bien des repas?

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais en fait remercier le député d'en face, le porte-parole, de l'appui enthousiaste qu'il a donné hier au programme de déjeuners. Le député de Fundy-The Isles-Saint John Lorneville a dit qu'il se réjouissait du fait que les élèves du Nouveau-Brunswick auront accès à un petit-déjeuner gratuit à l'école, et qu'il était bon de voir un partenariat renouvelé entre Nourrir NB et le gouvernement. Je suis d'accord. Merci.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Madame la présidente, encore une fois, le gouvernement met l'accent sur le mauvais aspect. Nous l'avons tous dit : Les bonnes intentions sont louables et excellentes, le concept est excellent, mais l'exécution laisse à désirer. Le gouvernement a tout promis, à tout le monde. Il a fait son choix, et les gens du Nouveau-Brunswick doivent maintenant vivre avec la situation créée par le gouvernement. Cela ne se fait pas.

Au bout du compte, le gouvernement actuel a dit qu'il fournirait des petits-déjeuners sains à chaque élève, mais des aliments sont gaspillés. Les gens du Nouveau-Brunswick n'accepteront pas la situation sans protester. Ils veulent s'assurer que les élèves reçoivent la nourriture promise par le gouvernement. À cause de l'inaction du gouvernement dans le dossier, des aliments sont jetés. La ministre n'est pas en mesure de dire en quoi consistait le plan parce qu'il n'y avait pas de plan. Demandons à la ministre : Que faites-vous pour régler le problème que vous avez créé?

[Original]

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, Nourrir NB est un partenaire super important dans le beau projet dont nous parlons maintenant. Nous travaillons en collaboration avec cet organisme afin que les commandes soient bien faites et que nous ayons la bonne quantité de nourriture pour répondre aux besoins flagrants en matière d'insécurité alimentaire dans nos écoles.

Nous continuerons à travailler avec Nourrir NB afin de trouver des solutions, d'offrir des aliments nutritifs et de réduire au minimum le gaspillage alimentaire, car nous savons qu'un enfant qui a le ventre plein apprendra beaucoup mieux. Voilà ce dont nous avons besoin pour augmenter les niveaux de littératie et de numératie dans notre province. Merci.

[Traduction]

## SANTÉ MENTALE

**M. Weir** (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. La stratégie du gouvernement Holt consistant à faire des annonces a été éclipsée par son incapacité à produire quelque résultat que ce soit. Son incapacité à l'égard du dossier de la santé mentale et des dépendances est ce que j'aimerais aborder avec le ministre aujourd'hui.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

En avril, le ministre s'est vanté d'une augmentation budgétaire de 9 % au titre des services, ce qui représente une somme additionnelle de 20 millions de dollars. Le ministre a soutenu que la priorité était de fournir 50 lits pour le traitement de la toxicomanie en établissement et a promis que des lits seraient disponibles cet automne. Six mois plus tard, le ministre dirait-il à la Chambre combien de nouveaux lits ont été rendus disponibles pour le traitement de la toxicomanie au Nouveau-Brunswick et combien pourraient bientôt être disponibles? Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Après six ans d'inaction de la part de l'ancien gouvernement, nous vidons maintenant les coussins, à la manière d'Alejandro Kirk. Je prends la relève et je nettoie le gâchis qu'a laissé l'ancien gouvernement. Il n'a rien accompli en six ans. Maintenant, les membres de l'ancien gouvernement se présentent, déposent 10 motions différentes et pensent qu'ils résoudront tous les problèmes du monde.

L'ancien gouvernement n'a pas réussi à renforcer les traitements en établissement. Le député d'en face veut parler du nombre de lits qui ont été ajoutés. L'ancien gouvernement n'a pas ajouté un seul lit. Très bientôt, nous annoncerons la conclusion d'un contrat visant l'ajout de 50 lits pour fournir des traitements aux gens quand ils en ont besoin. L'ancien gouvernement n'est pas parvenu à achever le centre d'excellence pour les jeunes. Il a remis le tout à plus tard. Nous ouvrirons finalement le centre, une bonne fois pour toutes. L'ancien gouvernement n'a pas présenté de stratégie en matière de ressources psychiatriques. Nous en présenterons une. Nous avons annoncé l'ouverture du centre pour les enfants et les jeunes à Saint John. Nous menons la tâche à bien, Madame la présidente.

**M. Weir** (Riverview, PC) : Au ministre de l'autre côté, je dis que c'est lui le ministre. Il s'agit de son gouvernement. Il a fait la promesse ici le printemps dernier. Je lui ai posé une question directe au sujet de sa promesse, et il n'a pas répondu.

Je rappelle au ministre que les dépendances ne sont mentionnées qu'une seule fois dans sa lettre de mandat. Je lui rappelle également que le mot « dépendances » n'est mentionné qu'une seule fois dans la plateforme libérale. En octobre dernier, le ministre a reconnu que le processus visant l'ajout de 50 lits additionnels, entamé par le gouvernement précédent, était en cours. Le ministre a alors dit que son gouvernement travaillait activement à faire fond sur cela. Imaginez donc.

À l'époque, j'ai mentionné que 30 lits de traitement étaient inoccupés en raison du manque d'accès en temps opportun aux lits de désintoxication. Nous voici maintenant quatre ans plus tard. Le ministre peut-il souligner des changements concrets — pas des promesses —

## Questions orales

par rapport à la situation dans laquelle nous nous trouvons il y a un an? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Madame la présidente, notre gouvernement est résolu à élargir l'accès à des lits pour les traitements en établissement dans la province. Une demande de propositions a été lancée l'automne dernier. Un soumissionnaire a été retenu. Nous procédons maintenant aux négociations contractuelles avec le fournisseur de services en question. Bien faire les choses prend du temps. Pour le fournisseur, il s'agira d'un contrat qui s'étendra sur plusieurs années, sur plusieurs décennies, pour fournir les lits à l'intention des gens du Nouveau-Brunswick. Nous prenons notre temps pour bien faire les choses, car nous croyons qu'il faut prendre soin des gens du Nouveau-Brunswick.

Qu'avons-nous fait d'autre? Nous avons annoncé qu'en avril, le tribunal de la santé mentale entrera en fonction à Moncton. Nous désignerons le prochain emplacement où sera élargi ce service au Nouveau-Brunswick. Nous poursuivrons le travail à cet égard. Nous présenterons une mesure législative visant le défenseur de la santé mentale. Il s'agit de dossiers que l'ancien gouvernement avait remis à plus tard. Pendant six ans, il les a remis à plus tard.

**M. Weir** (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. La demande de propositions mentionnée par le ministre n'a pas été faite par son gouvernement. Nous attendons toujours. Au printemps, le ministre a dit qu'il annoncerait cet automne que certains des lits seraient disponibles. J'ai posé la question. Il ne veut pas y répondre. Je ne suis pas surpris.

Je pense que nous pouvons tous convenir du fait que le gouvernement actuel a accordé la priorité aux séances de photos et aux annonces spectaculaires. Il a raté son coup pour ce qui est de produire des résultats visant à changer et à améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance. Les perspectives à long terme n'aident pas les gens aujourd'hui. Faites mieux. Je vous en prie.

Le tribunal de la santé mentale figure en tête de liste des annonces faites par Fredericton, de même que la dernière unité de psychiatrie pour les jeunes, dont l'ouverture est prévue pour le milieu de l'année 2026. Horizon espère que des fonds pour les effectifs seront prévus dans le budget pour 2026-2027. Sans ces fonds, Horizon ne peut même pas engager le personnel nécessaire à la séance de photos et aux annonces du gouvernement Holt. Le ministre dirait-il à la Chambre si le financement proviendra de son budget ou de celui du ministère de la Santé? Son gouvernement y a-t-il même déjà pensé?

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Le député crie. Je n'ai pas vraiment compris la question, bien franchement, Madame la présidente. Le député parle-t-il de l'unité de psychiatrie pour les enfants et les jeunes à Saint John? Il s'agissait d'une très bonne annonce. Les membres du personnel d'Horizon m'avaient indiqué le projet lors de ma toute première rencontre avec eux l'automne dernier. Ils m'ont

## Questions orales

donné une liste comportant cinq priorités, dont l'une était l'unité de psychiatrie pour les enfants et les jeunes dans la région de Saint John, qui servirait le secteur sud-ouest de la province jusqu'à Fredericton. Nous y avons travaillé cette année. Nous en avons fait l'annonce. Nous continuerons à travailler avec Horizon, avec le ministère de la Santé et avec mon collègue — nous travaillons très bien ensemble — afin de déterminer les ressources nécessaires à l'entrée en fonction de l'unité. Nous mènerons la tâche à bien.

Nous menons la tâche à bien. Les parlementaires d'en face ont eu six ans et ils n'ont rien fait. Maintenant, ils crient et disent : Que faites-vous? Nous menons la tâche à bien pour les gens du Nouveau-Brunswick...

### CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. Ames** (Carleton-York, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Une fois de plus, le gouvernement Carney, à Ottawa, a concocté une autre politique qui rate la cible pour les gens du Nouveau-Brunswick. Le nouveau programme de rachat d'armes à feu est censé améliorer la sécurité des gens du Canada, mais la vie ne sera certainement pas différente dans la réalité. En application du plan, les propriétaires d'armes à feu recevront bientôt d'Ottawa des lettres et des courriels leur demandant de céder leurs biens légalement acquis et de remplir des montagnes de paperasse dans l'espoir de recevoir un chèque du gouvernement. Les personnes qui ne le font pas volontairement n'auront pas droit à l'indemnisation et devront se défaire de leurs armes à feu. Madame la présidente, j'ai quelques questions à poser au ministre de la Sécurité publique. Appuie-t-il réellement le système de prime à la carabine, même si ce dernier punit les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick au lieu des criminels?

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Je veux remercier le porte-parole en matière de Sécurité publique de sa question importante. Le ministre de la Justice et moi sommes allés en Alberta il y a quelques semaines. Nous avons justement parlé du programme en question. Certaines personnes ont décidé d'appuyer le programme, mais je n'ai pas encore pris ma décision. Il s'agit d'une décision que je prends très au sérieux.

Je prends également les propos du député au sérieux, car je comprends que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ont des armes à feu et sont des personnes responsables. J'en suis très conscient.

Il faut évaluer les deux côtés de la médaille. Il s'agit de ce qui est important et il s'agit de ce que nous faisons de ce côté-ci de la Chambre. De l'autre côté de la médaille, le programme ne coûterait rien à la province du Nouveau-Brunswick. Je me demande si nous devrions affecter des ressources à des comptoirs pour accueillir les armes à feu. Il s'agit de décisions que nous examinons à l'heure actuelle. Nous prendrons notre temps. La décision n'a pas encore été finalisée. Vous pouvez être sûrs d'une chose : lorsque nous prendrons notre décision, nous vous en informerons. Merci beaucoup, Madame la présidente.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

**M. Ames** (Carleton-York, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le ministre n'a pas encore pris sa décision? Le programme a été mis en oeuvre. Quand prendra-t-il une décision? C'est ahurissant.

Les hommes et les femmes du Nouveau-Brunswick, qui travaillent d'arrache-pied — les chasseurs, les agriculteurs et les anciens combattants —, seront-ils pénalisés? Quand le ministre prendra-t-il une décision? La première ministre ne lui a peut-être pas encore dicté sa décision. Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Lorsque nous prendrons la décision, nous vous en informerons. Je suis si content que le député d'en face dise que la première ministre actuelle nous dit quoi faire... J'ai travaillé sous deux premiers ministres. J'en connais un qui a voulu m'expulser de son bureau lorsque j'étais ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture parce que j'ai voulu investir 6 000 \$ dans une clôture pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick.

La première ministre actuelle ne fait pas de microgestion. Elle nous fait confiance pour prendre des décisions. Nous aurons pour la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick une unité de lutte contre la violence sexuelle. Vous riez de la situation.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Vous riez du fait que nous aurons une unité... J'espère que les jeunes adolescentes... Le chef de l'opposition officielle vient de rire du fait que le gouvernement actuel établira une unité de lutte contre la violence sexuelle, ce qui comprend la lutte contre la traite de personnes. Le chef de l'opposition officielle vient de s'en moquer. La situation est honteuse. Le tout vous montre encore une fois à quel point il se préoccupe des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**M. Ames** (Carleton-York, PC) : C'est incroyable. Je ne sais même pas de quoi il s'agissait. Pour citer les célèbres paroles de notre procureur général : Calmez-vous. Veuillez répondre à la question. Quand le ministre prendra-t-il une décision? Les gens du Nouveau-Brunswick veulent le savoir. Combien cette dernière bourde coûtera-t-elle aux gens du Nouveau-Brunswick? C'est ce que nous voulons vraiment tous savoir. Que le ministre monte le volume. Nous ne l'entendons pas.

[Original]

**L'hon. M. Gauvin** (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Il est très facile de répondre à la question. Combien le

## Questions orales

programme coûtera-t-il au Nouveau-Brunswick? Il ne coûtera rien. Je ne peux pas croire que le député d'en face ne le sait pas, Madame la présidente. Il a déjà été chef de cabinet pour une personne qui occupait mon poste actuel. Le programme ne coûtera rien à la province du Nouveau-Brunswick. Nous prenons le temps d'évaluer la situation, justement en raison de ce que le député a mentionné. Ma première réponse portait sur les éléments qu'il a mentionnés. Nous prenons le temps de décider si nous participerons ou non au programme. Nous évaluons qui s'en occupera si nous n'y participons pas. Il s'agit de décisions que nous prenons actuellement.

Nous avons discuté de la situation avec des homologues des autres provinces canadiennes. Nous essayons d'être responsables. La meilleure façon d'être responsable est d'évaluer la situation. Voilà ce que nous faisons. Lorsque viendra le temps de donner notre réponse, nous la donnerons clairement. Je ne sais pas quoi dire de plus. Le député d'en face ne m'écoute peut-être pas ou ne m'entend peut-être pas. Le programme ne coûtera rien. J'espère que vous en tiendrez compte. Il s'agit de la seule chose dont vous parlez. Le programme ne coûtera rien. L'élément important du projet est de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick soient toujours en sécurité. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

### ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

**M<sup>me</sup> Mitton** (Tantramar, V) : Madame la présidente, Énergie NB et PROENERGY s'associent pour brûler du gaz et du diesel extraits par fracturation à Tantramar. Elles ont pris notre collectivité au dépourvu en juillet, puis ont réalisé à la hâte le pendant fédéral du processus d'étude d'impact sur l'environnement (EIE).

Le processus provincial d'EIE comprenait des consultations publiques, qui se sont tenues à la mi-août. Lors de la séance de questions publique demandée par ma collectivité, PROENERGY a interdit les enregistrements et les photos, y compris par les journalistes. PROENERGY et Énergie NB ont présenté sous un faux jour un partenariat d'équité avec les collectivités autochtones et ont omis des renseignements importants dans leur proposition en vue de l'EIE, comme la présence de grands pics à Centre Village.

Le tout a été fait à la hâte, en se fondant sur de l'information inadéquate et des consultations insuffisantes, et l'examen en vue d'une décision du processus d'EIE n'est pas assez rigoureux dans le cas qui nous occupe. Une EIE détaillée s'impose. Le ministre de l'Environnement s'engagera-t-il à faire mener une EIE détaillée à l'égard de l'usine de gaz extrait par fracturation?

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Merci de la question. Je pense qu'il faut absolument comprendre l'ampleur d'une étude d'impact sur l'environnement et ce que nous cherchons dans une étude d'impact sur l'environnement ici, au Nouveau-Brunswick.

## Questions orales

Dans le cadre d'un processus d'étude d'impact sur l'environnement, la population, les Premières Nations et les parlementaires sont invités à faire leurs observations, justement pour guider la recherche. Soyez assurés que chaque question... Il y a eu des séances d'information publiques en août dernier. Les observations faites par la population pendant les séances et remises par écrit à la suite de celles-ci ont été entendues par le promoteur. En tant que gouvernement, nous travaillons justement à répondre à chacune des inquiétudes. Nous voulons que le promoteur atténue ou élimine les impacts en question. Comment le tout se fera-t-il? Le tout se fera seulement au moyen d'une collaboration, Madame la présidente.

[Traduction]

**M<sup>me</sup> Mitton** (Tantramar, V) : Madame la présidente, une EIE détaillée est le seul moyen d'assurer des consultations adéquates auprès du public et des collectivités autochtones. Ce n'est pas ce qui s'est produit lors des séances publiques tenues plus tôt cette année. De meilleurs choix se présentent à nous que celui de dépenser l'argent des gens du Nouveau-Brunswick dans une industrie en déclin, de s'associer à une compagnie américaine qui nous confinera aux combustibles fossiles pendant 25 ans encore et de courir le risque que l'usine devienne un actif condamné.

L'EIE détaillée est décrite sur le site Web du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux comme un examen qui doit être mené si « le ministre soupçonne que les impacts du projet pourraient être importants ou s'il décide qu'une étude approfondie est nécessaire pour mieux évaluer ces impacts ».

À titre de précision, seul le ministre a le pouvoir d'ordonner la tenue d'une EIE détaillée. Compte tenu des nombreux problèmes que j'ai soulignés, le ministre convient-il de la nécessité de tenir une EIE détaillée, assortie de consultations publiques, pour que nous ayons des renseignements exacts?

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Tout d'abord, parlons de ce qui a été entendu par la population et par les Premières Nations jusqu'à maintenant. Nous avons évalué, dans le cadre de l'étude, la situation des combustibles fossiles, l'isthme de Chignecto en tant que corridor faunique principal, les besoins importants d'eau et le rejet d'effluent. Toutes les questions ont porté sur de tels éléments. L'étude d'impact sur l'environnement en cours couvre exactement les éléments que la population nous a demandé d'étudier. Voilà ce que nous faisons.

Toutefois, nous voulons absolument entendre toutes les questions et les observations. Si les gens ont encore des questions, où sont-elles? Toutes les questions que nous avons reçues jusqu'à maintenant ont été incluses dans l'étude d'impact sur l'environnement. Si la députée d'en face a d'autres questions qui sont justifiables, elle devrait le dire tout haut, car les réponses à tout ce qu'elle a demandé jusqu'à maintenant seront incluses dans l'étude d'impact sur l'environnement.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

**M<sup>me</sup> Mitton** (Tantramar, V) : Madame la présidente, le problème, c'est que le gouvernement actuel a reçu des renseignements inadéquats dans la proposition en vue de l'EIE, et le processus manque de transparence quant à la participation du public. Depuis maintenant six semaines, la première ministre ne fait que répéter qu'elle a également des questions à l'égard de la proposition. Tout d'abord, le 16 septembre, elle a affirmé avoir une foule de questions. Le 20 octobre, elle avait beaucoup de questions. Puis, lors d'une manifestation la semaine dernière, elle a dit à beaucoup de personnes de ma circonscription qu'elle avait un certain nombre de questions. Madame la présidente, si la première ministre n'a pu obtenir de réponses pendant six semaines, qui le pourra? L'une des mesures qu'elle peut prendre est de faire en sorte que soit menée une EIE détaillée assortie à chaque étape de consultations publiques.

Compte tenu des questions sans réponses, du processus qui pose problème et du manque de transparence tout au long du processus, je demande à la première ministre ce que lui ont déjà demandé directement les gens de ma circonscription ainsi que le maire et le conseil de Tantramar. Son gouvernement fera-t-il en sorte que soit menée une EIE détaillée, en précisant la date?

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Je ne sais pas combien de fois je serai obligé de répéter ma réponse. L'étude d'impact sur l'environnement est en cours. Aucune décision ne sera prise tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas obtenu des réponses à mes questions, aux vôtres, à celles de la population, à celles des Premières Nations et même à celles de la première ministre. Je vous l'assure.

Cependant, je veux dire que, jusqu'à maintenant, aucun élément n'a démontré qu'une étude détaillée est nécessaire. Si le processus démontre une telle nécessité, nous changerons d'avis. Tant que la députée, la population ou les Premières Nations ne nous amèneront pas des éléments qui justifient une étude détaillée, nous nous en tiendrons au processus de l'étude d'impact sur l'environnement pour répondre aux questions.

Laissez le processus suivre son cours. Posez vos bonnes questions, et nous vous donnerons les bonnes réponses. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

## PROTECTION DE L'ENFANCE

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : La protection de nos enfants devrait être la responsabilité la plus élémentaire et la plus indéniable de tout gouvernement ; pourtant, malgré les mises en garde claires et les nombreuses préoccupations exprimées par les parents et les collectivités, le gouvernement actuel tarde toujours à prendre des mesures concrètes pour renforcer la protection des élèves

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

vulnérables dans nos écoles. Selon la loi actuelle, avant l'embauche, les membres du personnel scolaire doivent se soumettre une seule fois à la vérification du casier judiciaire et à la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, et ils sont censés déclarer volontairement tout changement par la suite. Le système repose sur l'honnêteté plutôt que sur la reddition de comptes. Dans sa propre correspondance, la ministre admet qu'augmenter la fréquence des vérifications des antécédents nécessiterait des modifications législatives, mais précise aussi qu'aucune mesure n'est prévue à cet égard. Cela est inacceptable. Nos enfants méritent mieux que des assurances polies. Ils méritent un gouvernement prêt à agir résolument pour assurer leur sécurité. Quand le gouvernement agira-t-il enfin pour protéger les enfants vulnérables du Nouveau-Brunswick au lieu de se cacher derrière les processus et les retards?

[Original]

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le parlementaire du côté de l'opposition de m'avoir signalé son inquiétude. Il s'agit d'un élément que je regarderai plus en profondeur, mais je peux vous assurer qu'il existe de multiples façons de soulever des inquiétudes ou des choses qui sont vues sur le terrain. Il est possible de les signaler directement au ministère. Il existe des politiques et des procédures justement pour assurer la sécurité de nos élèves dans les écoles parce qu'il s'agit d'une priorité absolue du ministère et de notre gouvernement. Je peux regarder le tout plus en profondeur, mais je vous assure qu'il s'agit d'une priorité pour nous.

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé et nous passons au dépôt de documents.